

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20150302\_09

### Séance du 2 mars 2015

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 15

**Date de la convocation :**  
22 février 2015

**Date d'affichage :**  
9 mars 2015

L'an deux mil quinze, le deux mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claude PAGET, Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Nicolas GRIFFOND, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Claudine QUATREPOINT (procuration donnée à Nicolas GRIFFOND), Anne-Marie MIVELLE (procuration donnée à Lydie CHANEZ), Jérôme BORNE (procuration donnée à Jean-Yves QUETY), Jean-Marie GIROD (procuration donnée à Nelly GIROD).

Mme Carmen VALLET a été désignée comme secrétaire de séance.

---

### **Objet : Travaux de sécurité et de rénovation de locaux dégradés à l'école - DETR**

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu la circulaire préfectorale n°77 du 30 décembre 2014 définissant les catégories d'opérations éligibles à la DETR pour l'année 2015,

M. le Maire expose le projet de travaux de sécurité et de rénovation de locaux dégradés à l'école. En effet, construire en 1982, la première extension de l'école de Mignovillard n'a pas encore fait l'objet de travaux conséquents de rénovation. Il est donc proposé de réaliser la mise aux normes électriques de tous

les locaux, de procéder au remplacement des globes lumineux dangereux dans la salle de motricité et de remplacer une partie des moquettes murales dégradées par de la peinture.

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 12 500 € HT. Il est proposé de solliciter l'État pour l'attribution d'une subvention de 3 750 € au titre des crédits de la DETR 2015, la Commune autofinçant le reste de l'opération et s'engageant à prendre à sa charge le montant des subventions non obtenues.

Les travaux devraient être réalisés au printemps ou à l'été 2015, hors période scolaire dans la mesure du possible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le projet de travaux de sécurité et de rénovation de locaux dégradés de l'école
- de valider le plan de financement prévisionnel
- de solliciter une subvention au titre de la DETR
- de donner tout pouvoir à M. le Maire pour accomplir ces formalités

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

*Florent SERRETTE*